

MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE RIVIERE

☎ : 05-61-02-76-03

Compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2026 à 17 heures 30

Présents : Stéphane Grochowski, Céline Bru, Brigitte Castells, Patrick Voisin, Nicole Sannac, Sébastien Loubes, Christine Teulière, Véronique Rumeau, Denis Racagel, Christophe Larbey
Dominique Nigoul procuration à Christine Teulière
Sandrine Rigaud procuration à Sébastien Loubes
Stéphane Colin procuration à Véronique Rumeau
Absents : Marie Bobot, Manon Nigoul

Secrétaire de séance : Christine Teulière

Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2026 à l'unanimité.

Information sur l'affichage des comptes rendus : sous 8 jours obligation d'affichage des délibérations prises en séance ; le compte rendu est quant à lui affiché après avoir été approuvé à la séance suivante.

Pour la possibilité d'effectuer les séances du conseil municipal en vision ce n'est pas autorisé mais c'est permis pour les EPCI.

* Convention de voirie avec la Communauté d'Agglo du Pays de Foix-Varilhes :

L'agglo soutient les communes membres dans leurs investissements de voirie à travers l'octroi de fonds de concours, caractérisé par une aide financière versée aux communes dans le cadre de la réalisation des travaux.

Voté à l'unanimité

* Nomination des membres de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID) :

Le nom de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants sont proposés aux services des impôts qui choisiront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui siégeront à la CCID.

Voté à l'unanimité

* Création de la Commission Communale Foncière :

Après que la commune ait récupéré un certain nombre de terrains dans le cadre de la procédure « Biens vacants et sans maître », ces terrains sont devenus propriété de la commune. Madame le Maire propose de créer une Commission Communale Foncière qui se réunira afin de statuer sur le devenir de ces terrains. Cette commission présidée par Madame le Maire sera composée de 5 élus (les adjoints + Denis Racagel) et de 5 habitants.

Voté à l'unanimité

* Réhabilitation du pluvial : route de Foix :

La Communauté d'Agglo du Pays de Foix a la compétence pluvial mais n'assume pas toute seule les travaux.

La commune demande la participation de la Cté d'Agglo pour la réalisation des travaux du pluvial route de Foix ; pour cela la commune doit participer à hauteur de 50% du montant des travaux.

Voté à l'unanimité

Une carte du zonage d'assainissement à été donnée à Mme le Maire afin de la valider : nous devons l'étudier afin de voir si il y a des oublis ou des anomalies au prochain conseil municipal.

Diverses informations :

*Mise en place de panneau pocket, mettre une information sur le site

*Pédibus et dépôt de plainte : après qu'un véhicule ait endommagé une partie de la protection du pédibus et en l'absence de la venue de l'auteur, la commune a déposé plainte. L'affaire suit son cours.

*EPF pour le cabinet médical n'est pas possible car pas de spécificité mais c'est toujours en discussion.

*SMECTOM : élections d'installation du conseil le 21 mai 2026, Patrick Voisin délégué participera. Actuellement 2 candidats pour la présidence.

L'Echo de Saint Pierre : que mettre dedans avant le 30 juin ?

Les infos du conseil municipal

Cérémonie du 8 mai

Travaux de la Cté d'Agglo

Rôle de la Commission Communale Foncière

Expliquer Panneau-Pocket

Talent

Rappel ordures ménagères

Stationnement

La séance est levée à 19 heures.

Le secrétaire de séance,



Christine Teulière

Le Maire,



Véronique Rumeau.